

Choisir une colo ou un mini-camp : quels sont les critères des familles, des enfants et des adolescents ?

Editorial

Alors que la période des vacances scolaire d'été se profile, la question du départ ou non en vacances retrouve toute son acuité. « Partir » lorsqu'on y pense, est un acte fort. Faire partir, ou laisser partir, son ou ses enfants en vacances, relève également d'une forte volonté et ce d'autant plus que l'on n'a pas eu soi-même l'occasion d'éprouver toutes les sensations liées au « départ » ou que l'on est confronté à une première expérience. Bien plus qu'un comportement impulsif, cette question du départ s'inscrit dans un processus plus ou moins conscientisé qui va conduire au final à une prise de décision raisonnée, c'est en tout cas ce que tente de nous montrer ce 46^{ème} Bulletin de l'Ovlej.

Ainsi, du projet de départ à sa réalisation effective vont être mobilisés et interagir de nombreux éléments. La présence d'un prescripteur, la parole des pairs, le fait de pouvoir partir avec des camarades que l'on connaît, etc. Bien sûr, la place de l'organisateur et sa réputation, le prix et la durée du séjour ne sont pas à négliger dans ce processus sélectif.

Chose surprenante peut être pour ceux qui sont en contact régulièrement avec les parents, ces derniers déclarent s'être informés sur le projet éducatif avec un score comparable à celui observé pour le choix de l'organisateur. Cette notion de projet éducatif prend ici un sens vraisemblablement différent selon que l'on est enfant ou jeune, parent, animateur ou encore organisateur et demanderait à être creusée en interrogeant plus spécifiquement les différentes parties-prenantes, c'est ce que nous aurons l'occasion de faire dans notre prochaine étude.

A évoquer les enjeux du départ, je ne peux passer sous silence celui d'Isabelle Monforte, qui après avoir fait vivre l'Ovlej durant 15 ans, a rejoint au 1^{er} mars la fédération des PEP pour assumer d'autres responsabilités. Au nom de notre conseil d'administration, je lui souhaite de belles réussites dans ses nouvelles fonctions, alors qu'il nous faut maintenant penser, avec l'arrivée de Natacha Ducatez, notre nouvelle chargée de mission, à affirmer la volonté de l'observatoire à œuvrer pour une meilleure connaissance du champ des accueils collectifs de mineurs.

Luc Greffier
Président de l'Ovlej

Cette enquête a été réalisée avec la collaboration et le soutien financier de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, d'Aludéo, du Comité Central d'Entreprise SNCF, de la Fédération Générale des PEP, d'Odcvl, de Temps Jeunes, de Vacances Voyages Loisirs ainsi que la Fédération des Aroéven pour la communication.



Ovlej

ovlej@ovlej.fr / www.ovlej.fr
7 rue Pérignon – 75 015 Paris
Association constituée de



Du projet de départ à sa mise en œuvre

Prendre une décision, comme celle d'inscrire son enfant au centre de loisirs, en mini-camp ou en colo, de choisir le séjour, l'organisateur, c'est mettre en œuvre un processus, nous montrent les théories de la décision (Lebraty 2007, Klein 2008). Dans cette perspective, la dernière enquête de l'Ovlej s'est attachée à identifier les différents facteurs en jeu dans ces processus et à comprendre le rôle de chacun des acteurs, parents, adolescents, prescripteurs.

Le numéro 44 du bulletin présentait une synthèse des résultats recueillis en mettant l'accent sur le rôle des expériences précédentes à travers la construction de parcours, d'un type d'accueil collectif à l'autre. Les attentes éducatives des parents à l'égard de la socialisation de leur enfant, le désir de sociabilité amicale des adolescents se sont avérés être au cœur de ces parcours et ont fait l'objet du numéro suivant du bulletin.

Ce dernier numéro se centre sur la mise en œuvre du projet de départ en colo ou en mini-camp à travers le choix du séjour et celui de l'organisateur. Ces choix peuvent être successifs ou simultanés, intervenir dans une seconde étape après celle de la décision du départ ou s'effectuer tous de manière concomitante, l'information sur une offre de séjour suscitant le projet de départ.

Ce dernier numéro du bulletin de l'Ovlej se centre sur la mise en œuvre du projet de départ en colo ou en mini-camp à travers le choix du séjour et celui de l'organisateur.

Si prendre une décision, c'est mettre en œuvre un processus, celui-ci n'est pas pour autant linéaire. Les choix s'appuient moins sur une comparaison rationnelle des options possibles que sur une compréhension synthétique de la situation. Les travaux les plus récents le montrent, soulignant le rôle de l'intuition et des émotions, le poids des valeurs, des représentations sociales et des expériences passées dans le traitement des informations et donc dans la prise de décision ou son évaluation (Lebraty 2007, Klein 2008, Van Hoorebeke 2008, Bigot, Hoibian 2015).

Les résultats de notre enquête confirment cette approche (cf. bulletin n°44). L'image des colos, les souvenirs des parents, leurs conceptions éducatives influent sur les processus de décision des familles.

La relation à un prescripteur institutionnel (mairie ou comité d'entreprise) ou à des personnes proches ayant une expérience des séjours collectifs, la demande de l'enfant en lien avec son groupe de pairs, se sont révélées être les principaux leviers du premier départ en séjour collectif.

Les choix effectués par les parents ou l'enfant concernant l'organisateur ou le séjour prennent appui sur ces mêmes leviers, relations aux prescripteurs et aux pairs, représentations des colos, projets parentaux... Ces choix s'inscrivent également dans des contraintes matérielles, liées au financement, à l'organisation du temps des familles, voire à l'offre disponible.

Une étude construite en partenariat

Comme la précédente, cette étude est issue d'un travail partenarial. Elle fait suite aux travaux du séminaire organisé en avril 2013, réunissant des chercheurs, des représentants d'associations, de comités d'entreprise et de collectivités locales autour de la thématique de la plus-value éducative et sociale des accueils collectifs de mineurs. Ce travail s'est poursuivi au sein de l'Ovlej, avec ses membres, représentants de La JPA et de l'UNAT, auxquels se sont associés, dans le cadre du comité de pilotage, les partenaires contribuant au financement de l'étude : CNAF, Aludéo, Comité Central d'Entreprise SNCF, Fédération Générale des PEP, Odcvl, Temps Jeunes, Vacances Voyages Loisirs ainsi que la Fédération des Aroéven pour la communication.

Pour constituer l'échantillon, un fichier de 15 000 familles a été constitué grâce à ces partenaires et à la participation des Francas, de la Ligue de l'enseignement, des PEP 28, de la commune de Vitry-sur-seine et de Wakanga.



Faire partir ses enfants par la commune ou le comité d'entreprise

Selon le mode d'inscription des familles, via un prescripteur ou en direct, leurs choix peuvent être en effet plus ou moins contraints.

Concernant les mini-camps, organisés et proposés par les centres de loisirs dans le cadre de leur projet, seules 30 % des familles concernées ont déclaré avoir eu le choix entre plusieurs offres de séjours. Concernant les colonies de vacances, 60 % du public s'inscrit auprès d'un prescripteur (enquête Ovej 2011), soit 32 % auprès d'une commune (à travers ses équipements, mairie ou centre de loisirs), 21 % auprès d'un comité d'entreprise, 3 % auprès d'une CAF et 4 % auprès d'autres acteurs (conseil général, MSA, parents d'élèves...).

La question du choix de l'organisateur ne se pose que rarement pour ces familles, particulièrement pour celles qui s'inscrivent auprès de leur commune ou de leur comité d'entreprise. Ces acteurs peuvent en effet organiser eux-mêmes les séjours qu'ils proposent ou recourir à un organisateur.

Les parents semblent être peu informés sur celui-ci. Quand ils ont inscrit leur enfant auprès de la mairie ou du centre de loisirs, 86 % des parents déclarent que le séjour était organisé par la commune, 7 % par une association dont ils peuvent citer le nom et 1 % par une société commerciale qu'ils identifient également. Quand le séjour leur a été proposé par leur comité d'entreprise, 77 % pensent que celui-ci était l'organisateur, 18 % qu'il s'agissait d'une association et 3 % d'une société commerciale. Ces acteurs sont alors le plus souvent nommés (dans 90 % des situations).

Ainsi, du point de vue des familles, prescripteur et

Du point de vue des familles, prescripteur et organisateur apparaissent le plus souvent confondus

organisateur apparaissent le plus souvent confondus. Cette perception ne s'avère pas conforme à la réalité : en 2012-2013, selon les

chiffres publiés par la Mission des Etudes et de l'Observation Statistique (Foirien 2015), les séjours (hors mini-camps) directement organisés par les comités d'entreprise accueilleraient 5 % du public et ceux organisés par les collectivités locales représenteraient 13 % de celui-ci.

Connaitre l'organisateur semble présenter peu d'intérêt pour les familles. C'est la relation au prescripteur, commune ou comité d'entreprise, qui l'a choisi qui prime et constitue une forme de gage de confiance. Cette « garantie » constitue, avec la participation financière du prescripteur au coût du séjour, un des leviers majeurs à l'inscription en colo ou en mini-camp.

Ainsi, parmi les parents que nous avons interviewés, le père de Gaspard qui souhaitait depuis toujours faire partir ses enfants en colo, concrétise son projet quand il intègre une société au sein de laquelle le comité d'entreprise propose des séjours.

La relation au prescripteur, commune ou comité d'entreprise, qui a choisi l'organisateur, constitue pour les parents une forme de gage de confiance.

Pourquoi cette année-là, la décision a été prise ?
C'était l'année où j'ai commencé à travailler à X et où j'ai eu l'opportunité de les envoyer à moindre coût, parce que c'est quand même coûteux, les colonies de vacances. Quand vous avez un comité d'entreprise qui paye plus des deux tiers de la colo, c'est quand même pas négligeable. Donc c'est l'opportunité. Avant on s'est toujours débrouillés autrement, pour prendre des vacances décalées, pour les envoyer chez les grands-parents ou chez les copains. Mais là effectivement, le fait d'avoir une offre intéressante de colonie de vacances qui en gros, ne demande quasiment aucun effort aux parents, si ce n'est de se tenir au courant auprès du comité d'entreprise, c'est quand même une facilité de prise de décision, d'organisation. Et puis après j'ai demandé à mes collègues de travail qui m'ont dit « oui c'est super ». C'est aussi l'avantage des comités d'entreprise, c'est qu'il y a une histoire avec les organismes et en général vous savez pourquoi ils ont été sollicités. Il y a une espèce de confiance qui s'établit.

Famille C., juriste et graphiste, milieu urbain, trois enfants, Gaspard 12 ans.

Ce père cite les différents leviers généralement mis en avant par les parents, qu'il s'agisse de départs proposés par le comité d'entreprise ou la commune : un soutien financier, une offre qui vient à vous, la garantie que représente le choix du prescripteur, garantie confirmée par le « bouche à oreille » des collègues, des voisins ou d'autres parents.

Pour les séjours proposés par la commune via ses équipements, la relation de proximité, ajoutée à la possibilité de partir avec des camarades que l'enfant connaît déjà, constituent des atouts supplémentaires.

Vous avez décidé comment de la structure d'accueil qui le ferait partir ? Par le bouche-à-oreille. (...) Ce sont des amis qui mettaient leur enfant donc du coup, j'ai profité de l'occasion pour qu'il soit quand même en terrain connu, avec des enfants qu'il connaissait déjà et qui y allaient. (...) Vous ne vous êtes jamais demandée si vous pouviez l'inscrire auprès d'autres organismes qui pouvaient organiser des colonies, pour des temps plus longs, où les choses étaient organisées différemment ? Non, la Maison de Quartier est proche, je ne suis pas allée démarcher autre chose. Nous sommes assez bien desservis, en services sur notre quartier.

Famille V., auxiliaire de petite enfance, milieu urbain, deux enfants, Lucas 13 ans.

Dans le cadre de l'offre proposée par les prescripteurs, le choix du séjour reste le plus souvent possible, plus fréquemment toutefois pour les comités d'entreprise que pour les communes : 86 % des parents ayant inscrit leur enfant en colonie de vacances auprès de la mairie ou du centre de loisirs déclarent avoir eu le choix du séjour contre 97 % pour ceux qui l'ont inscrit auprès de leur comité d'entreprise.

Parmi ceux qui n'ont pas pu choisir, quel que soit le type de prescripteur, 40 % répondent qu'il n'y avait pas d'autre séjour proposé, 28 % que l'offre était limitée par la tranche d'âge, 20 % qu'il ne restait plus de places dans les autres séjours et 5 % que c'était le seul séjour proposé aux dates qui leur convenaient.

Quand le choix est proposé, les règles d'attribution ne permettent pas toujours d'obtenir le séjour préféré. Ces règles n'apparaissent toutefois pas remises en cause par les parents ou les adolescents interrogés, sauf si les enfants souhaitant partir ensemble en sont empêchés.

Et sur quels critères s'est fait le choix du séjour ? Toujours en référence avec ses petits amis qui y allaient et après c'est vrai que c'est une course contre la montre puisqu'il y a très peu de place, par rapport à la population qui peut désirer ce type de séjour. Et là c'est les premiers arrivés, les premiers servis. Par contre c'est très dur, dans la mesure où si la personne ne fait pas la même démarche au même moment et le fait à la fin de la semaine il risque de ne plus y avoir de place.

Famille V., auxiliaire de petite enfance, milieu urbain, deux enfants, Lucas 13 ans.

Vous avez essayé de repartir ensemble (avec des amis rencontrés en colo) ? On a essayé. (...) J'ai demandé à partir là-bas mais il n'y avait plus de place. Du coup on est partis dans des colonies différentes. C'est dommage, mais on garde contact quand même (...) Au début je ne voulais pas vraiment repartir parce que j'étais un peu dégoûtée de casser les amitiés comme ça., mais finalement je me suis dit « Ça ne sert à rien de gâcher ça ». Mes parents m'ont poussée à repartir. J'ai regardé sur le site tout ce qu'il y avait, c'est incroyable toutes les destinations qu'il y a. Je me dis qu'il ne faut pas que je rate ça, j'ai une chance d'y aller. Tout le monde ne peut pas y aller, en colo.

Flore 13 ans, famille B., assistante maternelle et ouvrier, milieu rural, deux enfants.

La diversité des thématiques et des destinations contribue, comme le souligne Flore, à l'attractivité du départ en colo. A l'inverse, La mère de Théo souligne les limites de l'offre de sa commune pour son fils qui part dans ce cadre depuis plusieurs années et plusieurs fois par an.

Là c'est limité mais ce n'est déjà pas mal. C'est sûr qu'en grandissant il en aura marre (...). S'il nous dit qu'il en a marre, que les deux sites mer-montagne de la commune commencent à le gaver, on peut voir éventuellement, il partira peut-être moins longtemps, parce que ça sera sûrement plus cher si c'est quelque chose de privé, mais pourquoi pas.

Famille M., inactif et sans emploi, milieu urbain,
deux enfants, Théo 10 ans.

Dans ce cadre défini par l'offre du prescripteur, les critères de choix des séjours par les parents ou les jeunes diffèrent pour certains d'entre eux, de ceux mis en œuvre par les familles s'inscrivant directement auprès d'un organisateur.

Inscrire directement son enfant auprès d'un organisateur de séjour

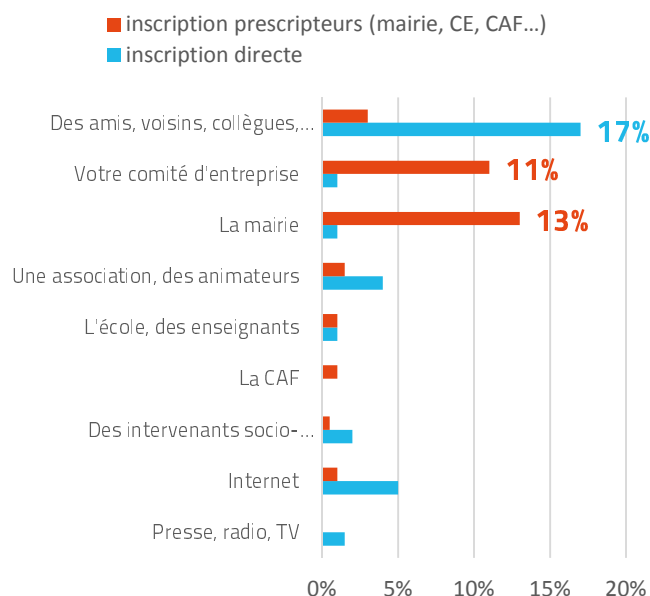
Celles-ci représentent 40 % du public, selon les résultats de notre enquête réalisée en 2011 : 35 % des familles inscrivent directement leur enfant auprès d'une association organisatrice de séjour, 5 % auprès d'une société commerciale.

Comme pour les familles en relation avec un prescripteur, l'information suscite le projet de départ en colo pour un tiers d'entre elles (cf. bulletin n°44). Si pour les premières, cette information émane principalement du comité d'entreprise ou de la mairie, pour les secondes, en inscription directe, c'est le bouche à oreille, les conseils de l'entourage qui prévalent (graphique 1). A ce stade du processus de décision, les acteurs autres que les associations interviennent peu, les informations sur le web ou les autres média apparaissent avoir peu d'influence sur le projet de départ.

En revanche, quand il s'agit de mettre en œuvre le projet de départ, internet est le premier média utilisé pour rechercher le séjour ou l'organisateur (graphique 2).

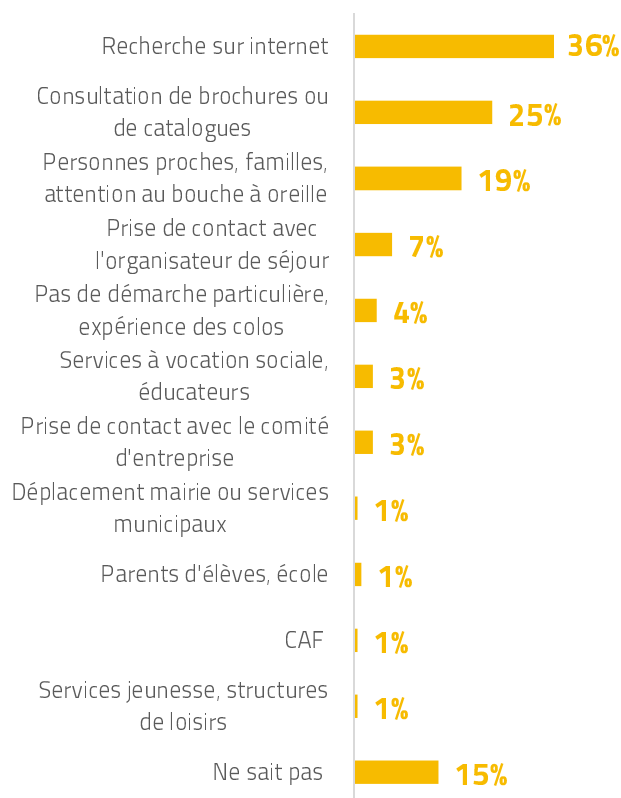
Graphique 1 : Vous avez eu l'idée d'inscrire votre enfant en colo car on vous en parlé/vous avez eu des informations délivrées par... ? Qui vous en parlé, d'où provenaient ces informations ?

% parmi l'ensemble des familles selon le mode d'inscription de l'enfant



Graphique 2 : Pour choisir le séjour et l'organisateur, comment avez-vous eu ou cherché des informations ?

Familles en inscription directe – question ouverte recodée



Il l'est sans doute aujourd'hui encore davantage. Les familles étaient en effet interrogées sur le premier départ de leur enfant, pour 40 % d'entre elles, celui-ci a eu lieu il y a 5 à 10 ans¹. Si la recherche sur internet occupe probablement aujourd'hui une place plus importante, les familles qui y ont recours sont sans doute toujours comme l'enquête l'observe, plutôt aisées², fortes utilisatrices d'internet³.

Par ailleurs, près d'un quart des familles interrogées déclaraient avoir consultés des brochures papiers ou des catalogues, plus fréquemment les moins aisées⁴. Enfin, le rôle de l'entourage reste décisif à ce stade de la mise en œuvre du projet pour 20 % des familles. Il l'est d'autant plus fortement concernant le choix de l'organisateur : 28 % des parents ayant sélectionné celui-ci avant le séjour se sont appuyés sur l'avis de leurs proches.

Deux démarches sont en effet présentes : la moitié des familles déclarent avoir choisi d'abord l'organisateur pour ensuite sélectionner un séjour parmi ses offres, à l'inverse, l'autre moitié du public a commencé par choisir un type de séjour pour ensuite s'intéresser aux organisateurs le proposant. Les parents exerçant une profession indépendante adoptent en majorité (pour 80 % des ménages concernés⁵) la seconde démarche.

Selon le type de processus mis en œuvre, les critères de choix des familles concernant l'organisateur diffèrent (graphique 3).

Pour les familles qui choisissent d'abord l'organisateur avant le séjour, c'est sa réputation qui prévaut.

Pour les familles qui privilégient le choix de l'organisateur avant celui du séjour, c'est sa réputation qui prévaut, suivi par son projet éducatif et son expérience.

Graphique 3 : **Pour choisir l'organisme, ces critères ont-ils joué pour vous ?**

% usagers des colonies – inscription directe



**différence statistiquement significative.

Lecture : Pour le projet éducatif, le statut ou l'implantation, les résultats quelle que soit la démarche adoptée sont statistiquement comparables.

De manière générale, quelle que soit la démarche adoptée, réputation, ancienneté et statut sont d'autant plus fortement valorisés que les parents ont eux-mêmes l'expérience des colonies de vacances⁶. Cette expérience est partagée par au moins un des parents pour 70 % des familles en inscription directe.

La mère de Louis s'est ainsi appuyée sur ses souvenirs pour choisir un organisateur, elle détaille les raisons qui l'ont conduite à ce choix pour un premier départ et les suivants.

¹ pour 20 % des familles, ce premier départ s'est déroulé l'année précédant l'enquête, pour 38 % d'entre elles, il y a deux à quatre ans et pour 2 % il y a plus de 10 ans.

² 50 % des familles disposant d'un revenu supérieur à 2 500 € mensuels ont recherché des informations sur internet et 45 % des cadres.

³ C'est ce que constate la dernière enquête du Crédoc sur le sujet : « Plus une personne est diplômée et plus son niveau de vie est élevé, plus elle a de chances de faire des achats sur internet (Bigot, Crouette 2014).

⁴ 30 % d'entre elles bénéficient d'un revenu inférieur à 2 500 € mensuels, la même tranche de revenu concerne 18 % des familles ayant inscrit

directement leur enfant en séjour collectif. 25 % d'entre elles sont des familles monoparentales (15 % en moyenne).

⁵ Ce résultat s'observe à caractéristiques socioéconomique et expérience comparables (+34 points pour les professions indépendantes par rapport à la situation de référence, selon les résultats de la régression logistique réalisée).

⁶ Les résultats de la régression logistique réalisée montrent un impact de l'expérience des parents sur la prise en compte du statut (+18 points), sur la réputation (+19 points), sur l'ancienneté (+21 points).

Comment avez-vous choisi l'organisateur ? De toutes façons, il n'y en a pas 36 je crois. (...) C'est une association laïque, un truc connu. Moi j'aimais en colo, je connaissais les grands opérateurs. (...) Déjà c'est un vieil organisme, c'est une tradition, je crois que j'étais déjà sortie avec X, donc ça m'avait tilté. J'avais un regard plutôt bienveillant sur eux. Et puis ils ont un bureau en ville qui a pignon sur rue, ce n'est pas des choses qui se font que par téléphone ou par Internet. Et il y a un bon contact au téléphone c'est des gens sérieux. Il y a eu un premier départ, il y avait le référent avec lequel on discutait, le directeur de la colo avec lequel on discutait.

Famille L., chef d'entreprise et chef de chantier, milieu urbain, trois enfants, Louis 17 ans.

L'importance accordée à l'ancienneté de l'organisateur dépend des territoires : les habitants des zones rurales ou ceux des grandes agglomérations sont les plus attachés à ce critère⁷. Quant à l'attention portée au projet éducatif, elle varie avec le niveau d'études des parents et leur expérience en matière d'accueil collectif pour leur enfant. Plus de 80 % des plus diplômés et des anciens usagers de la crèche sont attentifs à cette caractéristique de l'organisateur⁸.

Choisir le séjour

Quel que soit le séjour, colo ou mini-camp, ou le mode d'inscription, direct ou via un prescripteur (graphiques 4, 5 et 6), le choix de celui-ci est orienté de manière prépondérante par l'activité ou les activités proposées. Interviennent ensuite de manière comparable la destination et les dates. Si les deux premiers critères reflètent le contenu du séjour, le troisième souligne l'importance des contraintes d'organisation du temps des familles.

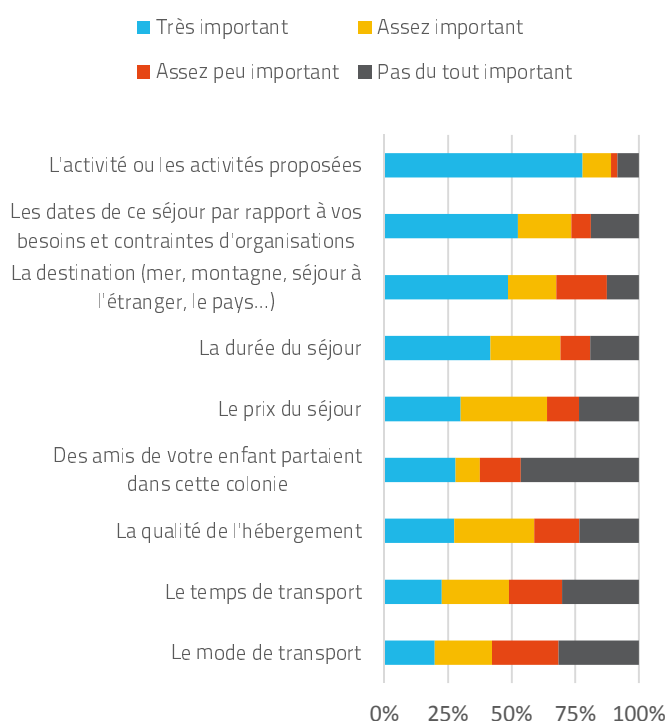
Celles-ci peuvent conduire les familles à choisir le séjour avant l'organisme, le critère de dates étant en effet fortement valorisé par celles qui ont adopté cette démarche.

Les contraintes de calendrier sont également davantage mises en avant par les familles les plus aisées parmi celles qui inscrivent leur enfant via un prescripteur⁹ ou par les cadres et professions intermédiaires parmi celles qui l'ont inscrit directement¹⁰.

Après l'activité, la destination et les dates orientent de manière comparable le choix du séjour, ce dernier critère reflète les contraintes liées à l'organisation du temps des familles.

Graphique 4 : Pour choisir le séjour, les critères suivants ont été très, assez, assez peu ou pas du tout, importants.

% usagers des colonies – inscription directe



⁷ A situation et expérience comparables, selon les résultats de la régression logistique : +22 points pour les premiers et +30 points pour les seconds par rapport à ceux des communes de 10 000 à 99 999 habitants.

⁸ 79 % des parents ayant suivi des études supérieures plus de trois années après le baccalauréat ont pris en compte le projet éducatif de l'organisateur pour choisir celui-ci et 79 % parmi ceux dont l'enfant avait fréquenté la crèche. Si l'on considère uniquement les parents ayant choisi l'organisateur

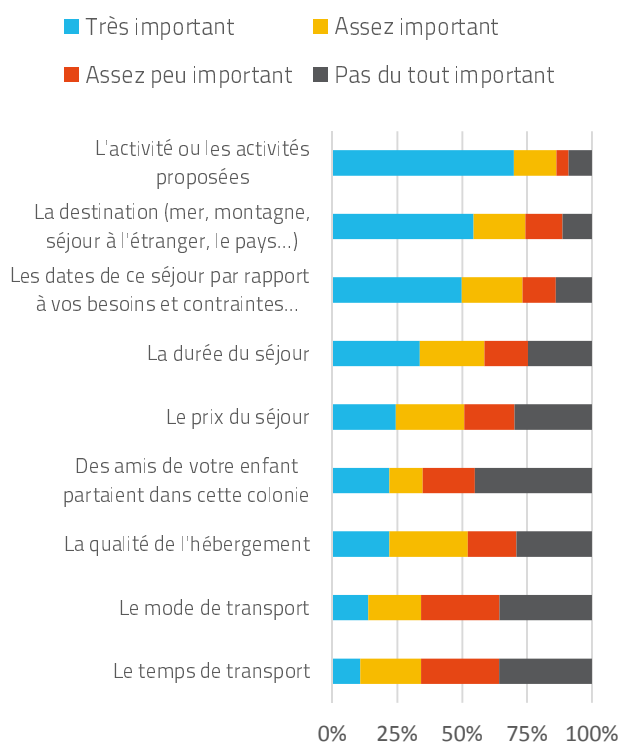
en premier, ce dernier résultat s'observe à situation socioéconomique comparable (+20 points par rapport à la situation de référence).

⁹ Sur une échelle de 1 pour très important à 4 pour pas du tout important, la note moyenne attribuée par les familles disposant d'un revenu supérieur à 4 500 € mensuel est 1.34 contre 1.91 en moyenne.

¹⁰ La note moyenne attribuée par la cadres et professions intermédiaires est 1.67 et 1.65 contre 1.93 en moyenne.

De manière générale, les familles en inscription directe sont plus attentives à l'ensemble des critères proposés, que l'on compare leurs réponses à celles des familles s'inscrivant via un prescripteur pour une colo ou pour un mini-camp.

Graphique 5 : **Pour choisir le séjour, les critères suivants ont été très, assez, assez peu ou pas du tout, importants ?**
% usagers des colonies – inscription prescripteur

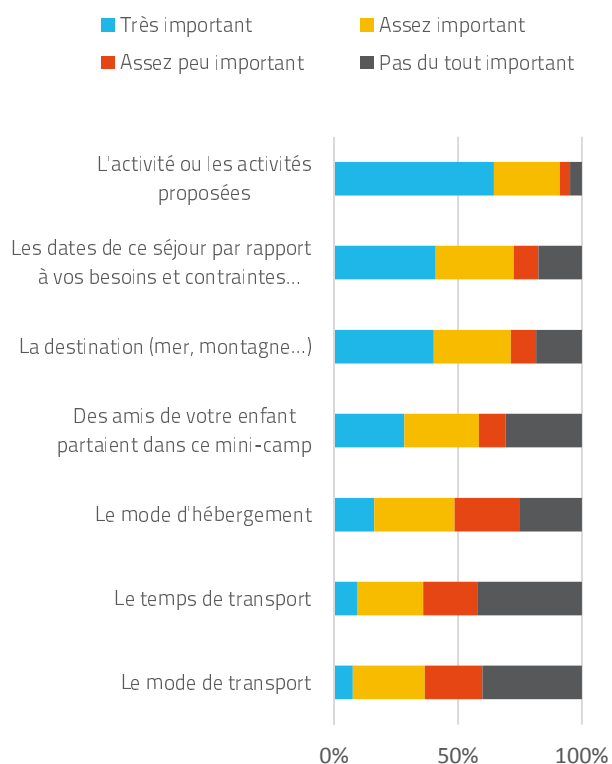


Les différences les plus marquées s'observent pour le prix du séjour, sa durée et le temps de transport. Ces deux derniers critères peuvent être rapprochés du prix auquel les familles en inscription directe, sans prise en charge partielle du coût séjour par un comité d'entreprise ou leur commune, sont les plus sensibles¹¹.

Par ailleurs, ces familles comme celles qui font partir leur enfant en mini-camp sont plus attentives à la possibilité que leur enfant parte avec ses camarades¹². La relation au prescripteur s'avère rassurante nous l'avons noté et minimise sans doute ce critère pour les familles concernées.

De plus, les règles d'attribution des séjours ne permettent pas toujours, nous l'avons souligné, ces départs entre amis.

Graphique 6 : **Pour choisir le mini-camp les critères suivants ont été très, assez, assez peu ou pas du tout, importants ?**
% usagers des mini-camps



Parmi les autres caractéristiques du séjour qui avaient pu peser dans leur décision, les familles en inscription directe étaient interrogées sur l'attention qu'elles avaient pu porter au projet éducatif, à l'encadrement et au nombre d'enfants par chambre (graphique 7).

Au total, 68 % de ces familles s'étaient informées sur au moins un des quatre critères proposés, au premier rang desquels on retrouve le projet éducatif, avec un score comparable à celui observé pour le choix de l'organisateur. Interviennent en second le nombre d'enfants par chambre et la qualification des animateurs. L'attention portée à ces critères se trouve partagée par un éventail assez large de la population des usagers, caractérisée par un niveau d'étude équivalent ou supérieur au baccalauréat.

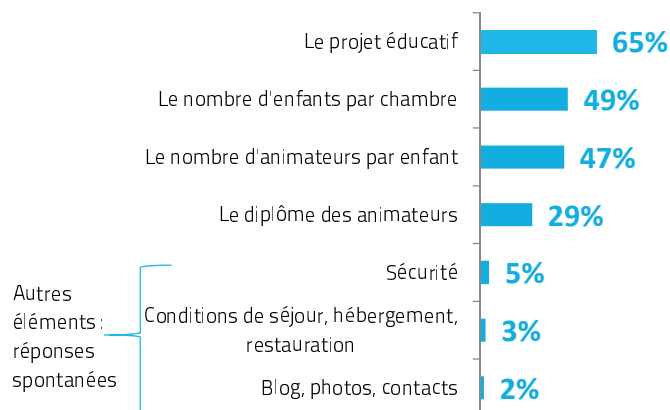
¹¹ Si l'on compare la moyenne des notes attribuées à chaque critère, sur une échelle de 1 pour très important à 4 pour pas du tout important, la différence entre les deux groupes est statistiquement significative pour ces critères : moyenne des notes 2.3 pour le prix du séjour, 2.08 pour la durée,

2.59 pour le temps de transport contre 2.55, 2.32 et 2.91 parmi les familles en inscription via un prescripteur.

¹² Moyenne des notes 2.62 et 2.44 contre 2.88 pour celles inscrivant leur enfant via un prescripteur ; la différence entre les deux premières moyennes n'est pas significative.

Graphique 7 : **Avant d'inscrire votre enfant à cette colo avez-vous regardé ?**

% usagers des colonies – inscription directe



C'est en effet le niveau de diplôme qui distingue les familles les plus attentives à l'encadrement et au projet éducatif¹³. Quant à l'attitude à l'égard du nombre d'enfants par chambre, elle varie selon les milieux sociaux : les cadres, professions indépendantes et les employés se montrent les plus préoccupés par ce critère (pour 54 %, 58 % et 64 % d'entre eux)¹⁴. Enfin, à caractéristiques et expériences comparables, les parents répondent avoir été plus attentifs au projet éducatif (80 %), au nombre d'enfants par chambre (67 %) quand l'enfant concerné est une fille¹⁵ et au taux d'encadrement (56 %),

La notion de projet éducatif ou pédagogique peut prendre des contenus différents selon les parents interrogés, voire ne pas être retenue en tant que telle. La mère de Flore l'associe à l'expérience, la qualité de l'encadrement et la diversité de l'offre.

C'est quand même sérieux. Quand on va sur le site et qu'on voit la richesse du projet pédagogique, la diversité des colonies de vacances proposées, l'encadrement par le nombre de personnes qu'il faut, ils ont tous le BAFA. Il y a une expérience qui est là depuis de nombreuses années dans cet organisme.

Famille B., assistante maternelle et ouvrier, milieu rural, deux enfants, Flore 13 ans.

Le père de Gaspard exprime son désintérêt pour le projet éducatif, la notion étant pour lui associée à la scolarité, alors que ses préoccupations relèvent pourtant de celui-ci.

Je regarde toujours combien il y a d'animateurs par gamin, j'en ai fait, je sais qu'au-delà d'un certain nombre c'est ingérable. En général c'est assez bien documenté, je trouve que les organismes font attention à mettre en valeur leur organisation, leur fonctionnement (...) Le descriptif aussi : on regarde s'ils ne sont pas trop d'enfants par chambre, les petites chambrées de 3-4 c'est pas mal parce que en général ils se regroupent par affinité. Au-delà c'est souvent bien le bazar. A deux ça peut être ennuyant (...). On fait attention que les rythmes ne soient pas trop chargés, aux modes de transport. (...) Le projet éducatif vous le regardez ? Oui, il y a plus ou moins un projet éducatif... Même en ayant fait les catalogues, le nombre d'enfants, l'encadrement, mais non, le projet éducatif, non. Ça vous manque ? J'envoie mes enfants en colonie pour qu'ils fassent des activités, qu'ils fassent des choses avec d'autres enfants, je ne tiens pas spécialement à ce que les animateurs aient un rôle éducatif. Ça ne rentre pas forcément dans leur champ de compétence. C'est quoi leur champ de compétence pour vous ? C'est l'encadrement, c'est l'attention, c'est la compétence à les associer, à leur faire vivre des belles histoires, à leur faire découvrir des choses. Pas forcément à leur apprendre des choses, on n'est pas forcément dans l'éducatif, ils apprennent déjà toute l'année. Vous ne les envoyez pas en colo pour qu'ils apprennent quelque chose.

Famille C., juriste et graphiste, milieu urbain, trois enfants, Gaspard 12 ans.

Quant aux adolescents, leurs préoccupations apparaissent très centrées sur le contenu du séjour.

¹³ 48 % des répondants de niveau baccalauréat se sont informés sur le diplôme des animateurs, 65 % sur le taux d'encadrement, 75 % sur le projet éducatif ces proportions s'élèvent à 68 %, 70 %, et 75 % quand les parents ont suivi des études supérieures au-delà de trois années après le baccalauréat ; Les résultats des régressions logistiques réalisées montrent un impact du niveau de diplôme indépendamment des autres caractéristiques de la famille pour la

qualification des animateurs, le projet éducatif et le taux d'encadrement.

¹⁴ +30 points pour les cadres, +32 points pour les professions indépendantes, +42 points pour les employés par rapport aux professions intermédiaires.

¹⁵ Ces résultats sont confirmés par ceux des régressions logistiques.

Les critères des adolescents

A la différence de leurs parents, les adolescents se montrent en effet peu soucieux de l'organisateur, de la réputation de celui-ci dans leur choix de séjour (graphique 8). Celle-ci peut toutefois intervenir à travers le «bouche à oreille», quand il s'agit de rechercher un type de séjour spécifique.

On m'avait beaucoup parlé de X, on m'avait dit que c'était vachement bien, c'était une colonie très axée sur la musique (...) C'est ce que je recherchais à ce moment-là. (...) Je crois que c'est venu par le bouche-à-oreille, je crois que c'est un voisin qui m'en avait parlé.

Dimitri 17 ans, famille S., administrateur et comédienne, milieu urbain, enfant unique.

Pour d'autres, l'adolescent choisit un séjour parmi l'offre proposée par l'organisateur que les parents ont sélectionné ou dans un éventail défini par ces derniers.

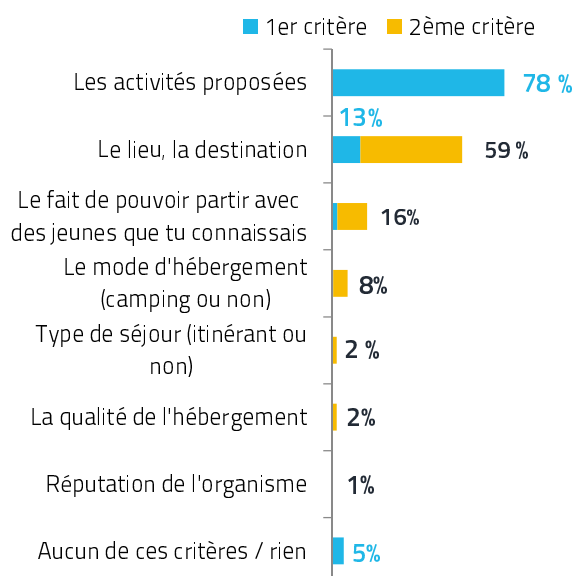
Il y a plein de séjours dans d'autres pays mais c'est vraiment très cher. Les critères c'était la proximité, le prix et les activités. (...) C'est plutôt nos parents qui nous orientaient vers X, et dans X, on cherchait nos trucs à nous. Il n'y a pas d'autres organismes, je crois.

Louis 17 ans, famille L., chef d'entreprise et chef de chantier, milieu urbain, trois enfants ;

Maintenant c'est plutôt elle qui regarde sur internet, elles ont réservé ça avant-hier, elle est allée voir toute seule. (...) Là clairement je lui ai dit : ne regarde même pas ça, parce que ça va pas être possible. Sur dix propositions, il y en a deux qui sont vraiment le double, donc je lui dis ne pas regarder.

Famille B., assistante maternelle et ouvrier, milieu rural, deux enfants, Flore 13 ans.

Graphique 8 : **Quels sont les deux critères qui ont le plus compté pour toi dans le choix du séjour ?**



Dans ce cadre, souvent prédéfini par leurs parents, l'activité, suivie par la destination, se situent au premier rang des critères cités par les adolescents. Elles donnent à ces séjours leur contenu, renvoyant à un univers dans lequel ils se reconnaissent.

Le canyoning, c'est vraiment ce qu'on voulait faire. Et l'hiver, c'est le ski et tout (...) on était la même bande de potes. On alternait la montagne l'été et le ski l'hiver. On aurait pu choisir de partir à la mer, mais nous c'est plutôt la montagne qui nous intéressait Sinon il y avait des trucs plutôt mécaniques, mais ça non plus ça ne nous intéresse pas du tout. (...) Les voyages culturels, ce n'était pas trop le délire de ma bande de potes mais ça aurait pu être intéressant aussi.

Louis 17 ans, famille L., chef d'entreprise et chef de chantier, milieu urbain, trois enfants ;

Les autres critères proposés, liées aux modalités d'organisation du séjour, apparaissent présenter peu d'intérêt pour eux.

Parmi ces derniers, « *partir avec des jeunes que tu connaissais* » est plus fréquemment cité quand la motivation était effectivement de partir avec ses copains (25 %), mais également sans ses parents (27 %). Autonomie et vacances entre soi vont de pair. On peut s'étonner de la faible proportion d'adolescents ayant retenu ce critère (graphique 8) alors que 38 % répondent par ailleurs qu'ils sont partis avec des jeunes qu'ils connaissaient. De plus 79 % d'entre eux ont répondu que c'était important (dont très important pour 43 %). Les deux tiers avaient échangé avec leurs amis avant le départ et seulement 24 % s'étaient retrouvés dans le même séjour par hasard. Quand c'est la demande de l'adolescent ou de l'enfant qui a suscité le projet de départ en colonie (selon les parents), 86 % d'entre eux avaient organisé le départ commun avec leurs camarades.

Si partir avec ces amis n'est pas un critère retenu par les jeunes dans le choix du séjour, il apparaît que c'est pour nombre d'entre eux une condition indispensable au départ. Le projet de départ naît d'échanges entre pairs, le choix du séjour, de sa thématique fait également référence à ces derniers qu'ils soient partie prenante de ces vacances, comme pour Louis, ou qu'il s'agisse de s'inscrire dans une culture commune, comme le suggère Théo.

Qu'est-ce que tu aimerais, plus tard, comme colo ? La colo de tes rêves ? *Je ne sais pas... Motocross ! Avec qui tu voudrais partir, dans l'idéal ? Mes copains d'école. Alexis et Selim. (...). Je ne suis jamais parti avec eux. Selim une fois il a fait une colo motocross*

Théo 10 ans, famille M., inactif et sans emploi, milieu urbain, deux enfants.

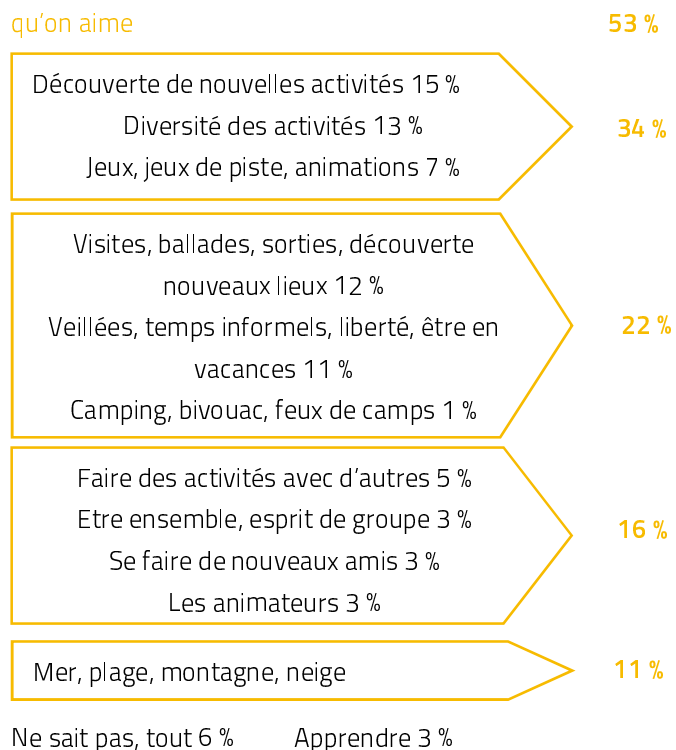
L'importance accordée à l'activité, comme à la destination, dans le choix du séjour prend tout son sens quand on situe celles-ci dans le contexte des références culturelles du groupe de pairs ou plus largement de celles de leur génération. Ces choix peuvent également constituer l'expression des goûts et motivations personnelles des adolescents par rapport aux projets parentaux et aux pratiques vacancières de ces derniers.

Pour les adolescents interrogés, le choix de l'activité renvoie en fait autant à une pratique spécifique qu'au contexte dans lequel elle s'inscrit et à ce qu'elle peut susciter (schéma 1).

Schéma 1 : **Qu'est ce qui te plaît dans les activités ?**

Question ouverte posée aux adolescents ayant répondu que les activités étaient un des deux critères sur lesquels ils avaient choisi le séjour

Une pratique spécifique (ski, surf, équitation...) qu'on aime



Quand on interroge les adolescents sur ce qui leur plaisait dans les activités qui ont motivé leur choix de séjour, seule la moitié d'entre eux cite une activité spécifique qu'ils avaient envie de pratiquer. Pour un tiers des adolescents interrogés, il s'agit davantage de découvertes, de diversité, voire des jeux ou animations. Pour près d'un quart d'entre eux, le plaisir des activités est associé à des temps informels. Pour 16 %, elles sont le support de la relation aux autres et, pour 11 %, elles sont associées à un univers géographique.

Concernant la destination (schéma 2), c'est la beauté des paysages, leur découverte qui motive un tiers des jeunes, et plus spécifiquement la mer, pour 30 % d'entre eux, toujours fortement associée aux vacances.

Schéma 2 : Qu'est ce qui te plaît dans la destination ?

Question ouverte posée aux jeunes ayant répondu que la destination était un des deux critères sur lesquels ils avaient choisi le séjour.

Mer 30 %

Montagne 12 %

Campagne 6 %

Beauté, paysages 17 %

Découvrir 18 %

35 %

Climat 10 %

Rupture avec quotidien 11 %

Ce qu'on y fait 9 %

Mode hébergement 7 %

La proximité au domicile 3 %

Si le « contenu » du séjour, activités ou destination, constitue le premier critère de choix du séjour pour les adolescents interrogés, il s'agit surtout d'expérimenter, de découvrir, de vivre des temps informels de plaisir en relation avec d'autres, voire de construire ses propres vacances.

Le fait que j'aie des souvenirs heureux a dû impacter mes choix pour mes enfants, sûrement. (...) Je me suis dit que je n'aurais peut-être pas l'occasion de le faire, donc autant qu'il en bénéficie. C'est que dans cet esprit-là. Si c'est pour visiter des châteaux, faire un séjour où on doit visiter château sur château, moi ça je suis capable de le faire. (...) J'essaierai de répondre aux désirs de mes enfants, tant qu'ils sont acceptables et envisageables. Moi j'en ai de super souvenirs, avec des parties de rigolade, des soirées. J'ai vraiment apprécié de découvrir le Portugal, qui prenait feu parce que c'était l'été. On marchait dans les ruisseaux, le feu était autour de nous. Je n'ai jamais eu peur de quoi que ce soit en partant avec des animateurs qualifiés. Je pense que le système est toujours pareil. De ce que j'ai vu, de la relation que mes enfants avaient avec les animateurs, oui, je re-signe.

Famille V., auxiliaire de petite enfance, milieu urbain, deux enfants, Lucas 13 ans.

Entre imaginaire et relation de confiance

Finalement, ce plaisir, cet imaginaire de l'expérience des colos (au sens large de séjour collectif et incluant les mini-camps) apparaît constituer une des dimensions transversales des choix opérés par les parents et les adolescents. Le père de Gaspard évoquait ci-dessus (p. 9) l'importance pour lui de la compétence des animateurs à « faire vivre (aux enfants) de belles histoires ». La mère de Lucas explicite la relation entre ses souvenirs et ses choix pour ses enfants, la colo devant leur offrir des vacances répondant à leurs désirs, des vacances autres que celles passées avec elle ou les grands-parents. Dans le même temps, elle relève l'importance de la qualité de l'encadrement, de la confiance qui s'est établie pour elle au fur et à mesure de ses expériences.

Cette relation de confiance nous semble constituer la seconde des dimensions qui sous-tendent ces choix. Elle s'appuie pour certains parents sur leur pratique ou leur connaissance du secteur, pour d'autres sur le « bouche à oreille » ou, pour la majorité, sur la relation à un prescripteur. Elle renvoie selon les parents au projet éducatif, à l'encadrement, ou pour une minorité à des critères plus concrets d'hébergement, de transport, voire de sécurité. Pour les adolescents, elle est surtout associée au fait de pouvoir partir avec ses camarades.

C'est dans cet équilibre, entre imaginaire et relation de confiance, rêve et garantie, que se jouent les choix des parents et des adolescents.

Bibliographie

Bigot R., Hoibian S., Daudey E., 2015, « Comment se prennent les décisions au sein du couple ? », *Politiques sociales et familiales*, n° 119, pp. 72-79.

Bigot R., Croutte P., 2014, *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française*, Crédoc, Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (CGE) et de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

Klein G., 2008, « Naturalistic decision making », *Human Factors*, vol. 50, n° 3, pp. 456-460.

Lebraty J.F., 2007, « Décision et Intuition : un état des lieux », *Education & Management*, pp. 33-37.

Ovlej, 2015, « Centres de loisirs, mini-camps, colonies : choix et expériences du collectif », *Bulletin n° 44*, avril.

Ovlej, 2016, « De la mixité des publics à la diversité des enfants », *Bulletin n° 45*, janvier.

Van Hoorebeke D., « L'émotion et la prise de décision », *Revue Française de gestion*, 2008/2, n° 182, p. 33-44.

Ovlej

ovlej@ovlej.fr
7 rue Pérignon – 75 015 Paris
www.ovlej.fr
Association constituée de

